

# Examen BNSSA

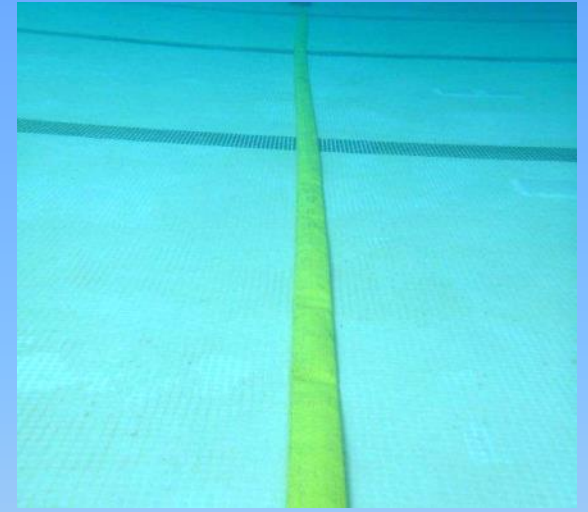
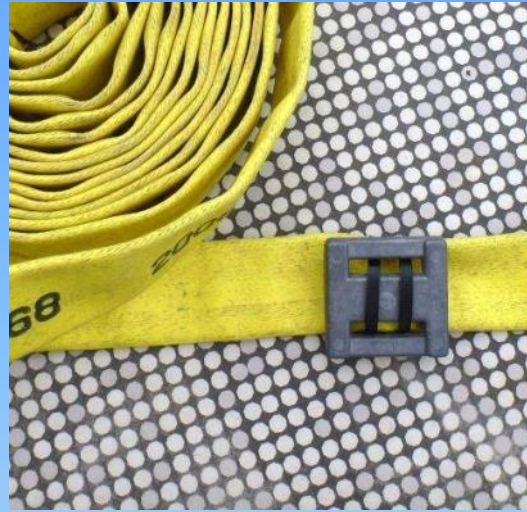
**FNMNS**

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

FNMNS - Maisons des Sports - BP 70001 - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE  
Tél. 03.83.18.87.57 - Fax. 03.83.18.87.58 - E-mail : [fnmns.org@wanadoo.fr](mailto:fnmns.org@wanadoo.fr) - site : [fnmns.org](http://fnmns.org)

Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

# *Installation du matériel*



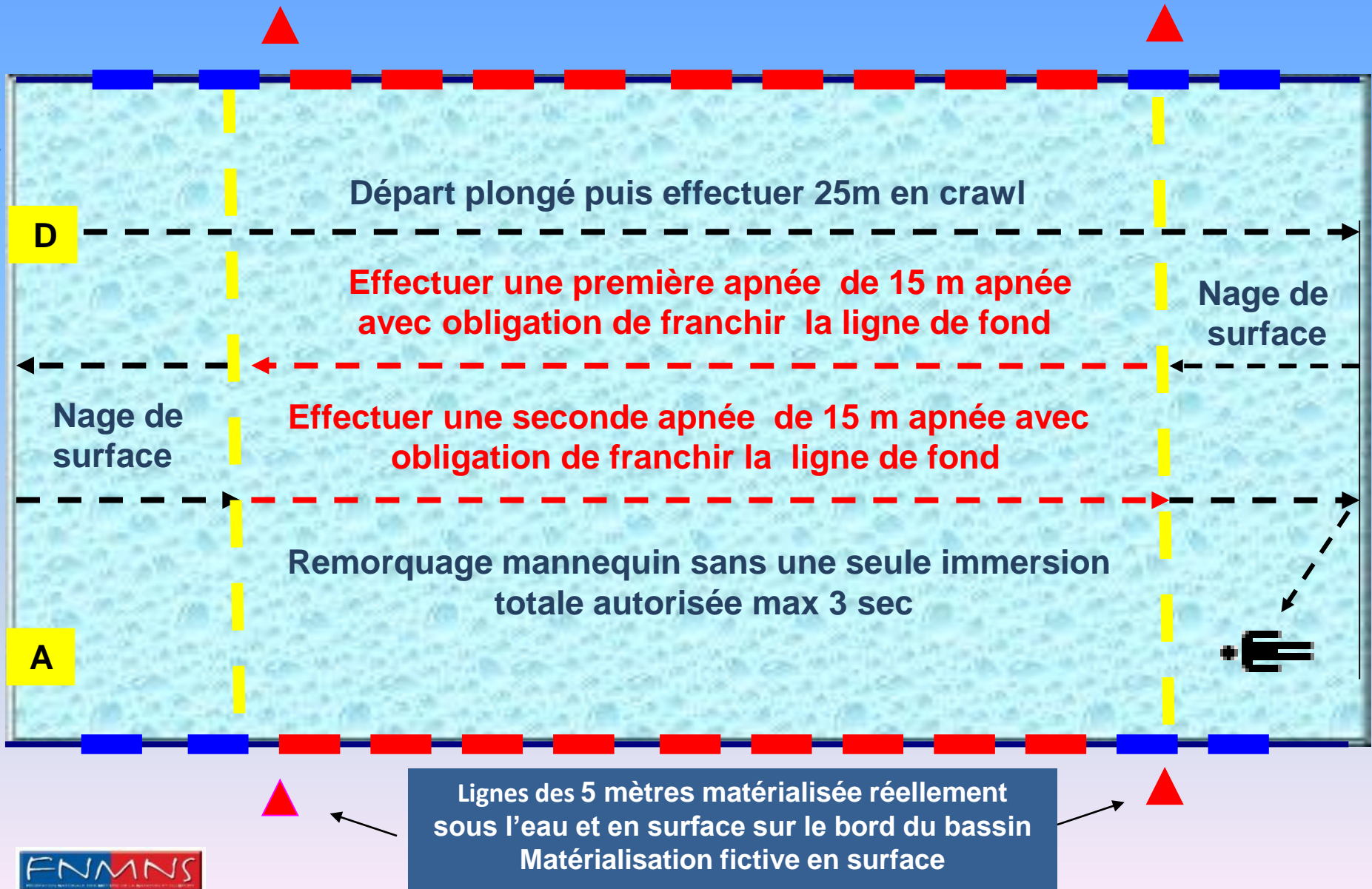
## • EPREUVE N°1

## COMBINÉE SANS MATÉRIEL :

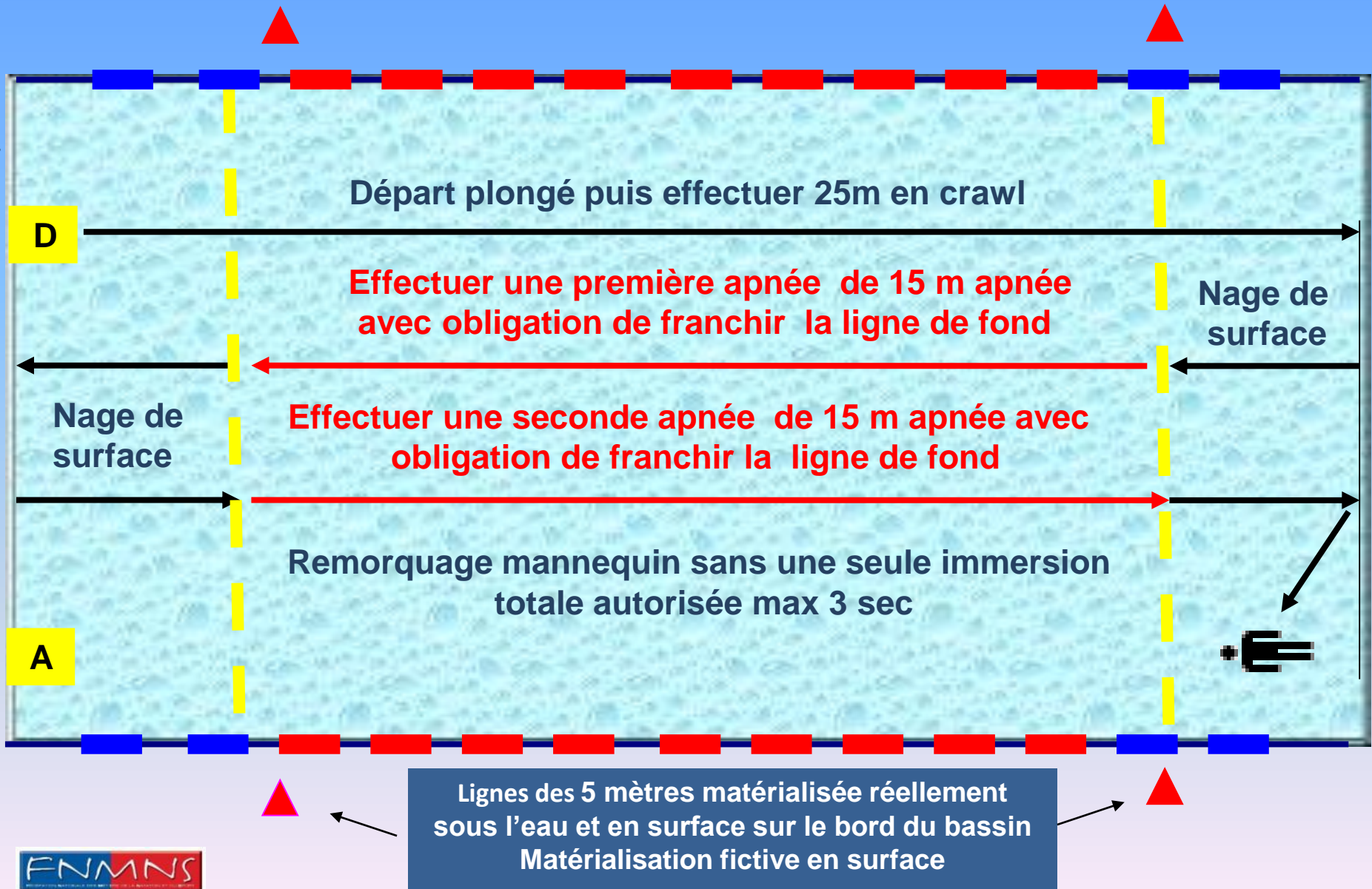
Le départ est donné par un coup de sifflet à l'issue duquel le candidat doit effectuer dans la continuité un scénario de sauvetage en moins de **2 minutes et 40 secondes** sur une distance totale de 100 mètres.



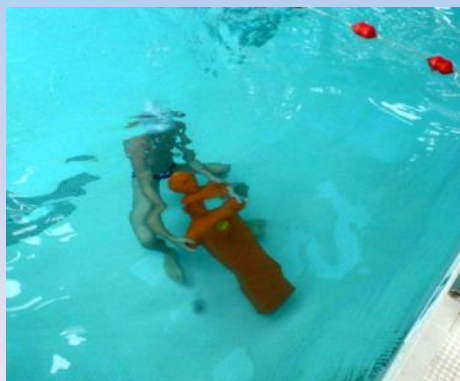
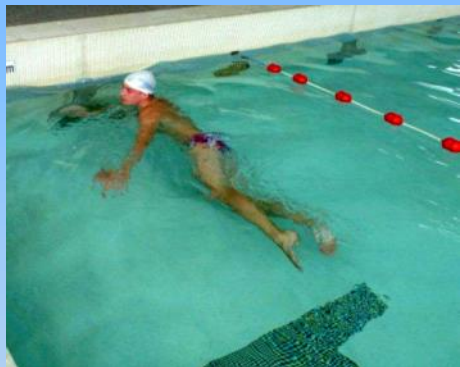
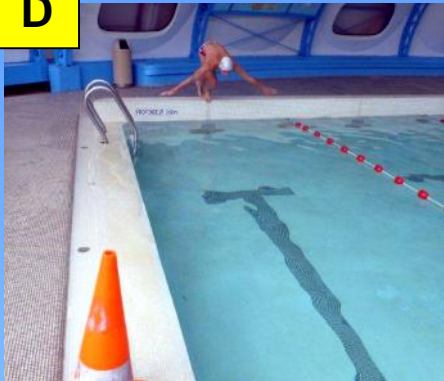
# Epreuve combinée sans matériel en bassin de 25 mètres



# Epreuve combinée sans matériel en bassin de 25 mètres

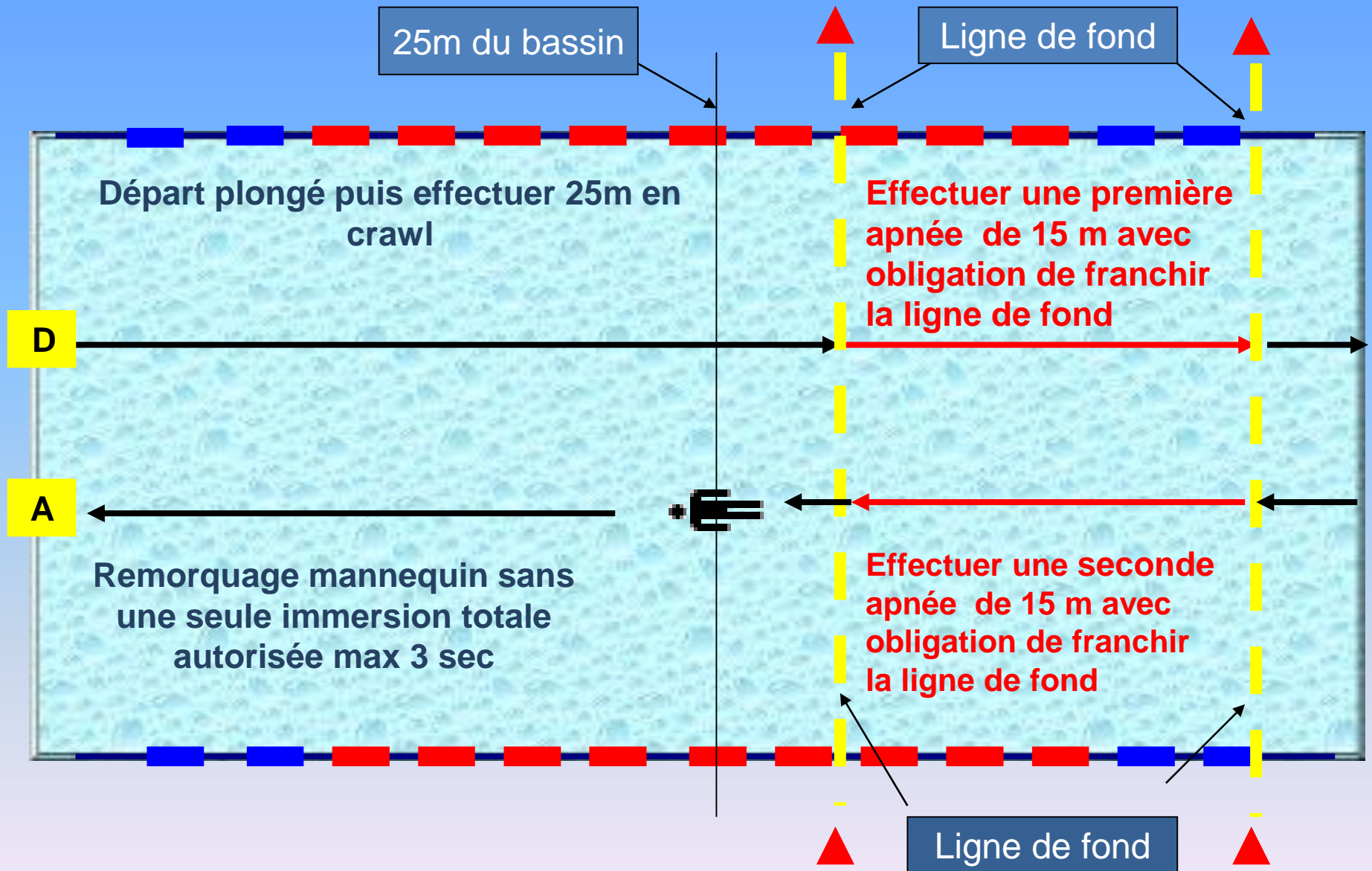


D



A

# Epreuve combinée sans matériel en bassin de 50 mètres



Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.



## 250 mètres à faire en moins de 4 minutes et 20 secondes

- 1° Avant l'épreuve, le matériel est posé au sol. Après le signal de départ, le candidat devra s'équiper dans l'eau dans une zone située à 5 mètres du bord, sans avoir ni pied ni l'aide d'un appui.
- 2° Le candidat parcourt 200 mètres en PMT.  
A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé dans les 5 derniers mètres du parcours PMT.
- 3° Il remontera le mannequin dans la zone matérialisée des cinq mètres, et il devra le remorquer sur 50 mètres.

# Epreuve combinée avec matériel en bassin de 25 mètres

S'équiper

Effectuer 200 m en crawl, avec les virages, contact au mur

Puis récupérer un mannequin, sans toucher le mur

Remorquage mannequin sur 50m, toucher le mur au virage et à l'arrivée

A

# Epreuve combinée avec matériel en bassin de 25 mètres

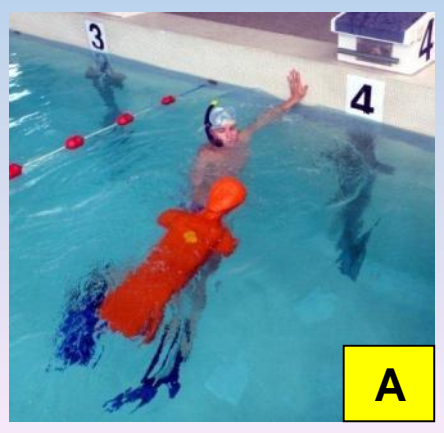
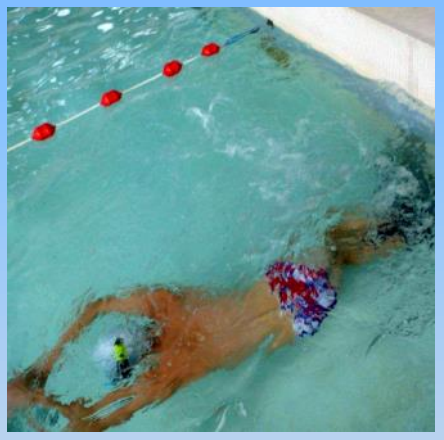
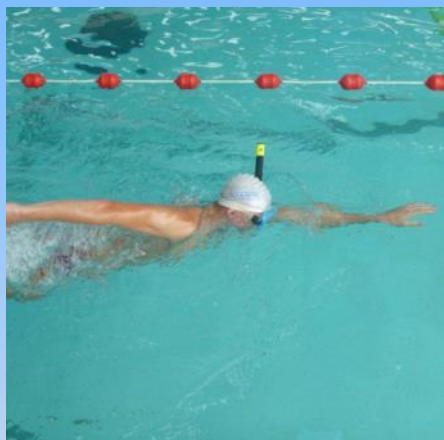
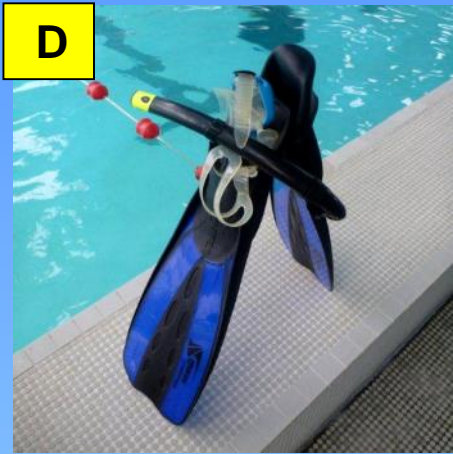
S'équiper

Effectuer 200 m en crawl, avec les virages, contact au mur

Puis récupérer un mannequin, sans toucher le mur

Remorquage mannequin sur 50m, toucher le mur au virage et à l'arrivée

A



# Epreuve combinée avec matériel en bassin de 50 mètres



Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

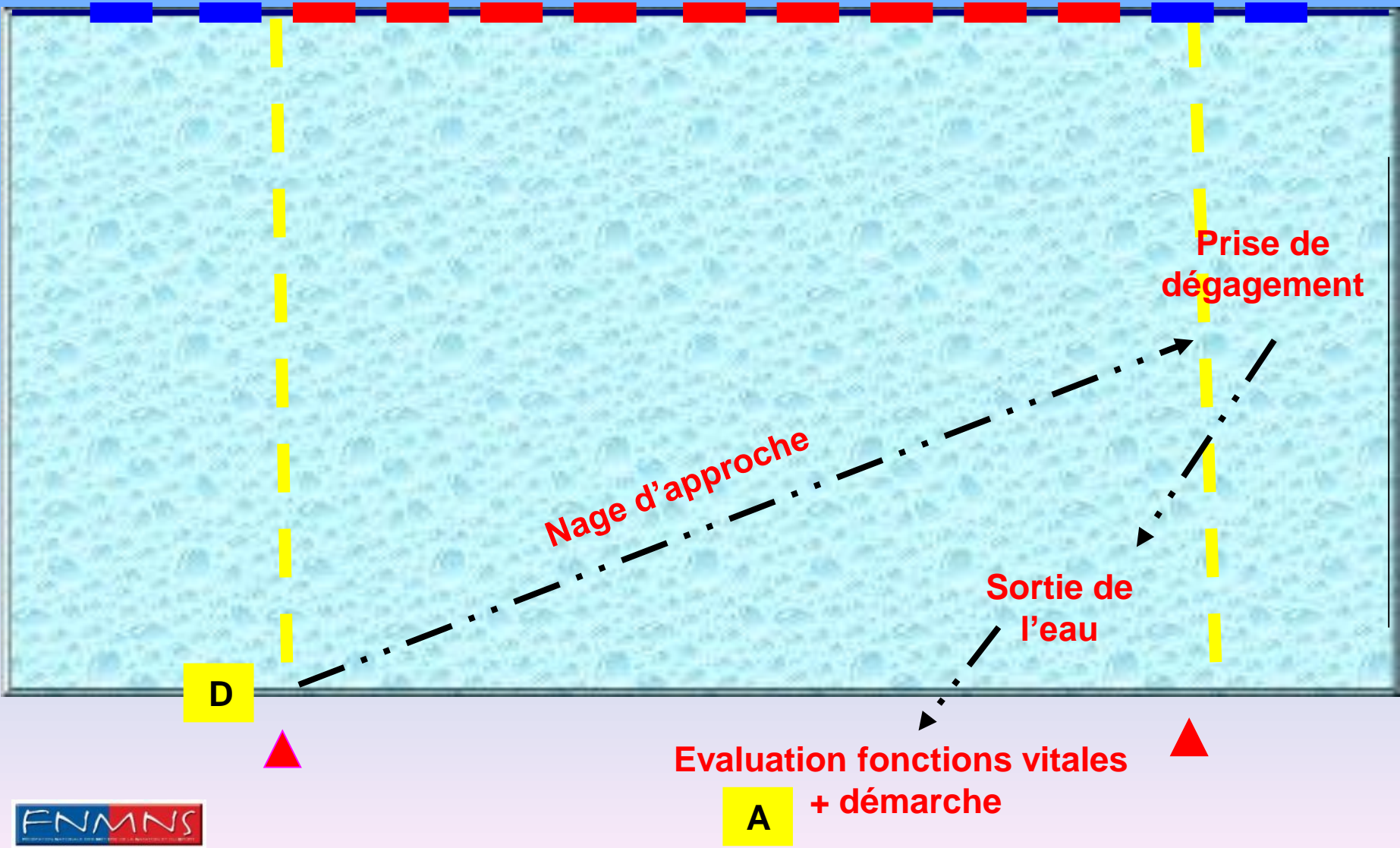
Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.

Elle consiste :

- à effectuer une nage d'approche ;
- à effectuer une prise de dégagement de face sur une victime simulant une noyade ;
- à remorquer et à sortir la victime de l'eau ;
- Le candidat effectuera une évaluation des fonctions vitales une fois la victime sortie de l'eau ET explique la suite de la l'action de secours

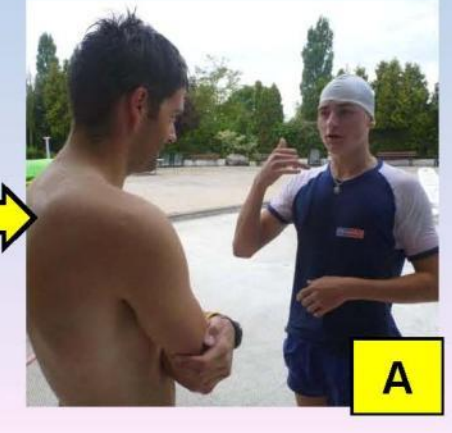
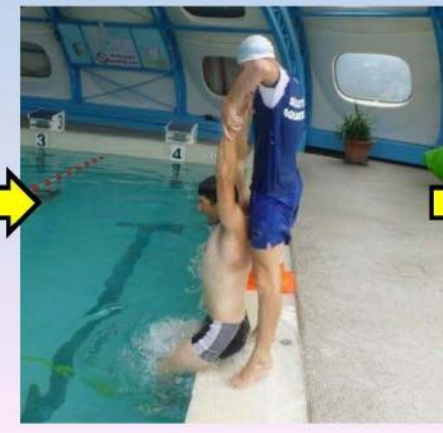
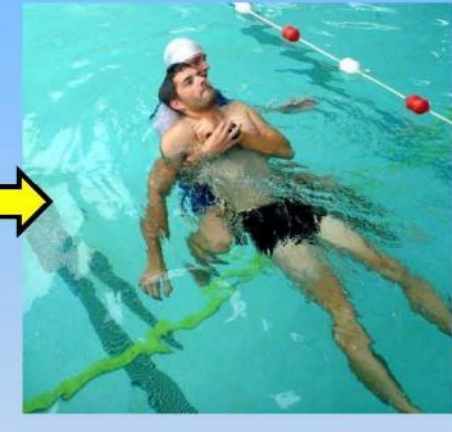
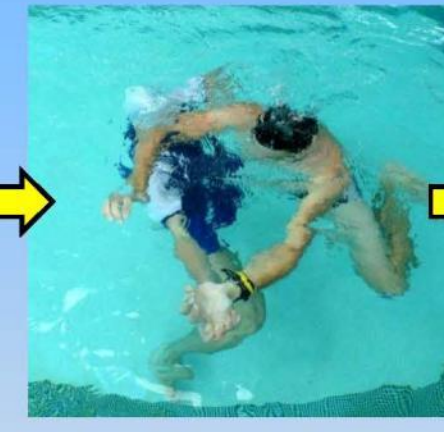
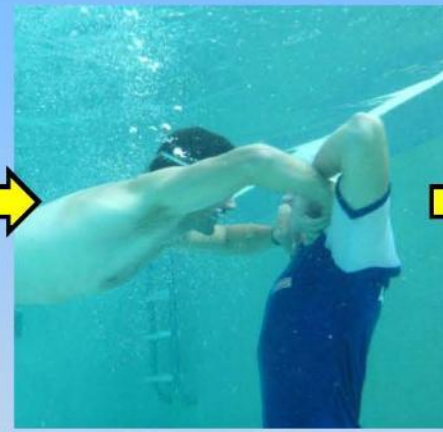
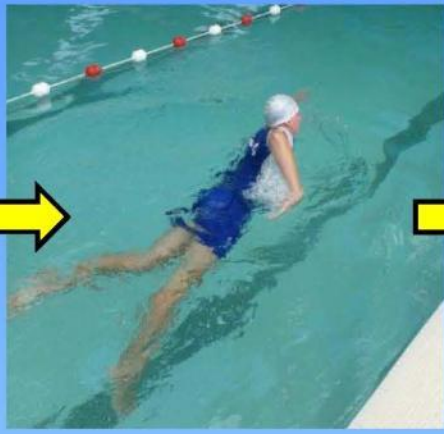
• EPREUVE N°3

ACTION DU SAUVETEUR SUR VICTIME





D



Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

**CRATERE NATIONAL DE COORDINATION**



Conception : Denis FOEHRLE Membre commission BNSSA / ONS